

RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 20/4.05 – Municipalité en corps
PREAVIS N° 59/12.04

Objet : Demande d'une couverture de déficit de CHF 20'000.00 pour l'organisation des Fêtes du Rhône en 2006 à Morges.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de cet objet était composée de Mmes Jacqueline BIELER, Geneviève REGAMEY, Christiane TAVIL, ainsi que de MM. Jean-Michel CACHIN, Blaise PERISSET, Juan MERINO (remplaçant de Mariela DE LA TORRE) et de Laurent BEAUVERD, président-rapporteur (remplaçant définitif de Christian SCHWAB (S&I)). Elle s'est réunie à deux reprises.

La commission remercie MM. Eric VORUZ, syndic, Yves PACCAUD, municipal, Giancarlo STELLA, secrétaire municipal, Philippe DESARZENS, commandant de la Police municipale, Alain JACCARD, chef de service TRESI, et Philippe REGAMEY, chef du Service des espaces verts, pour leur présence et leurs exposés lors de la première séance du 18 janvier 2005, puis pour leurs renseignements écrits. La commission s'est réunie une seconde fois le 9 mars 2005 en l'absence (excusée) de Mme Mariela DE LA TORRE.

Préambule

Le présent sujet a donné bien du fil à retordre à la commission. En effet, bien plus qu'une simple demande de couverture de déficit, la commission a dû se déterminer sur la faisabilité de cette manifestation. Dans la mesure où la couverture est dépendante de l'organisation, la commission a tenu à se convaincre que la fête sera belle ou ne sera pas, faute de temps notamment. C'est pourquoi elle s'est penchée en profondeur sur les moyens prévus, considérant que la couverture s'imposerait ou non. Il s'agit-là de se déterminer sur la capacité de la Municipalité à organiser une telle manifestation, donc un vote de confiance, ceci d'autant plus qu'un comité d'organisation principalement formé de bénévoles n'est pas encore constitué.

Rappel de l'objet

Les "Fêtes du Rhône" ont vu le jour en 1926. Ces manifestations culturelles ont pour but de défendre les traditions populaires rhodaniennes. Ayant lieu à intervalles irréguliers dans différentes villes, du glacier à l'embouchure du Rhône, la dernière édition s'est déroulée à Lyon en 2000. La Ville de Morges a déjà accueilli cette manifestation en 1956. La Municipalité a offert sa candidature, sous réserve de l'approbation de notre Conseil, pour les samedi 24 et dimanche 25 juin 2006.

Travail de la commission

Comme avancé dans le préambule, l'intitulé du préavis ne reflète pas le travail de la commission. Celle-ci a pris soin de ne pas s'attacher au déroulement de la manifestation mais à chercher à se convaincre du bon fonctionnement de cette fête sur son plan organisationnel, tant financier que structurel.

L'organisation d'une telle manifestation est très importante. Le programme présenté dans le préavis le montre bien. Sa mise en place par une institution publique telle que la Municipalité se confronte à l'approbation du Conseil donc les démarches entreprises en amont du préavis sont soumises à cette décision. Il apparaît logiquement que certains points du préavis sont basés sur des suppositions.

La commission a soulevé plusieurs points qui ont retenu son attention :

° L'hébergement

L'hébergement des participants a particulièrement interpellé la commission. En effet, si le nombre et le sexe des festivaliers ont été pris en compte, il semble à la commission que l'âge de ceux-ci demande une réflexion plus profonde. En effet, une salle de gym paraît peu propice à l'accueil de personnes du troisième âge.

° Le bénévolat

C'est probablement le point qui a fait le plus douter la commission. En effet, si les gens font de plus en plus la fête, ils sont de moins en moins nombreux à vouloir la préparer. Les sociétés locales sont les témoins privilégiés de ce phénomène. La Municipalité nous a affirmé avoir confiance en le Conseil, les sociétés locales et la population pour soutenir ce projet en participant à sa bonne marche.

° L'aspect régional

La commission s'est interrogée sur l'absence de contacts intercommunaux, tant sur le plan financier que de l'hébergement. Cette fête reflète la vie d'une région, travaillons avec.. ?

° Le budget

De par l'inconnue du nombre définitif de participants, le budget a paru minimaliste à la commission, tant sur le plan de l'hébergement que sur celui de la subsistance.

De plus, il est à noter que les prestations en nature des différents services communaux représentent le tiers du budget de la fête.

° La date de la manifestation

Le peu de temps qui reste pour organiser une telle manifestation a préoccupé la commission dans son analyse, alors que la requête de la Municipalité aurait pu être présentée au Conseil beaucoup plus tôt. En effet, en se rapportant au "Journal du Grand Rassemblement du Rhône", il a été constaté que déjà dans le dernier trimestre de 2002, une délégation de la Municipalité, dont M. VORUZ, syndic, avait décidé d'organiser cette fête en 2005.

Pourquoi soutenir ce projet ?

Il est certain qu'une fête d'une telle ampleur ne peut s'avérer que positive pour notre région. La réputation de cette manifestation octogénaire n'est plus à faire. Elle permettra de mettre en avant les avantages touristiques, festifs, commerciaux et viticoles de Morges et de ses environs.

Il est apparu clairement à la commission que, mis à part pour l'hébergement, Morges est dotée de nombreuses structures prêtes à accueillir ce genre d'événement. Il serait malheureux de ne pas en profiter.

De plus, la Municipalité a montré une réelle volonté et un engagement à toute épreuve dans l'organisation de cette fête, malgré le contenu parfois faible de certaines réponses.

Couverture de déficit

Dans la mesure où la commission s'est convaincue du bien-fondé de l'organisation de cette fête, il lui apparaît logique d'accepter cette couverture en espérant ne pas à avoir à y recourir.

Conclusions

Consciente que pour le Comité des "Fêtes du Rhône 2006" à Morges, le travail ne fait que commencer, estimant le temps à disposition particulièrement court, soutenant la Municipalité dans son appel aux bénévoles auprès du Conseil, des sociétés locales et de la population, la commission, après de longs débats, s'étant convaincue de la faisabilité de cette fête et de la motivation municipale à mener ce projet à bien, vous invite à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à voter les conclusions suivantes ;

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accepter que la Municipalité organise les Fêtes du Rhône en 2006;
2. d'octroyer une couverture de déficit s'élevant à CHF 20'000.00 pour l'organisation des Fêtes du Rhône en 2006 à Morges;
3. de dire que ce montant sera porté au budget 2006.

au nom de la commission
le président-rapporteur

Laurent Beauverd